

**ARRÊTÉ du 16 NOV. 2015**

Portant modification de l'agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé  
**BRUN'AUTO ECOLE**  
sis 31, rue du Pont – 36210 CHABRIS

**LE PRÉFET DE L'INDRE**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la route, notamment ses articles L 213-1 à L 213-8 et R 213-1 à R213-6 ;

**VU** l'arrêté ministériel NOR : EQU0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU l'arrêté** n°20130496-0003 du 8 novembre 2012 modifié, portant agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé BRUN'AUTO ECOLE, sis 31, rue du Pont – 36210 CHABRIS, sous le n° E1303600020 ;

**VU** la demande déposée par Monsieur Eric BRUNEAU, en vue d'être autorisé à assurer sur ce site la formation à la catégorie A1 du permis de conduire ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

## **ARRÊTÉ**

**Article 1er** : l'article 3 de l'arrêté n°20130496-0003 du 8 novembre 2012 modifié, portant agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé BRUN'AUTO ECOLE, sis 31, rue du Pont – 36210 CHABRIS, sous le n° E1303600020, est rédigé comme suit :

« L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies au dossier, à dispenser les formations aux catégories B, B1, A1, A2 et A et partie pratique du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM. »

Le reste sans changement.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre et dont une copie sera adressée à :

- Madame la Déléguée interdépartementale à l'éducation routière,
- Monsieur Eric BRUNEAU.

Pour le Préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général



Jean-Marc GIRAUD